



EXCLUSION DE M. SILVA THIAGO, N° 2 du PARIS ST GERMAIN à la 23^{ème} minute pour ACTE DE BRUTALITÉ :

A la 23^{ème} minute de la rencontre, alors que le score était de 2 buts à 0 en faveur des Herbiers, le match montait progressivement en intensité avec une succession de fautes.

Le ballon, en possession de l'équipe menant au score à ce moment du match, remontait progressivement vers le milieu de terrain à 60 mètres des buts du PARIS ST GERMAIN et 10 mètres de la ligne de touche proche des bancs adverse. A ce moment-là, un attaquant des HERBIERS fit un appel de balle dans la profondeur à droite du terrain et à 30 mètres des buts Parisiens.

M. SILVA, qui était pris de vitesse, donna ouvertement un coup avec la partie dure de son coude sur la pommette gauche de son adversaire faisant l'appel de balle.

J'ai tout de suite arrêté le jeu pour l'infraction commise et je me suis rendu immédiatement sur le lieu de la faute carton rouge à la main.

Voyant la sanction immédiate, les joueurs n'ont pas contesté la décision et Le n°2 du PARIS ST GERMAIN quitta le terrain en trottinant dans les secondes qui suivirent.

La victime du coup n'a pas demandé l'intervention des soigneurs. Aucun saignement n'étaient à déplorer

Il est à noter que la victime a pu reprendre le match avec la pommette qui avait viré au bleu / violet.

Le match se termina sur le score de 6 buts à 0 en faveur des HERBIERS.

REDIGÉ LE :

SIGNATURE :